

L'ÉPREUVE DE L'INCEPTIO

LES LEÇONS INAUGURALES DE LA FACULTÉ DE DROIT, DE SCIENCE POLITIQUE ET DE CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

En 2004, sous l'impulsion du pro-doyen Georges de Leval et de l'actuel doyen Yves-Henri Leleu, la Faculté de droit, de science politique et de criminologie de l'ULiège institue un événement majeur pour les professeurs qui montent en chaire : la leçon inaugurale.

(Re-)Découvrez l'histoire des Leçons inaugurales avec Geoffrey Grandjean, Professeur à l'ULiège.



Geoffrey Grandjean

Professeur à la faculté de droit, de science politique et de criminologie (ULiège)
Coordinateur des leçons inaugurales

Depuis son institutionnalisation, 57 professeurs de notre faculté se sont prêtés à l'exercice d'exposer une leçon reflétant leurs thématiques de recherche et d'enseignement. À la différence des leçons inaugurales du Collège de France, il ne s'agit donc aucunement du premier cours du professeur concerné. En effet, les professeurs de notre faculté sont nommés depuis plusieurs mois – voire parfois plusieurs années – au moment de leur leçon.

Sous l'angle historique, les origines des leçons inaugurales remontent au XII^e ou XIII^e siècle. Originellement, l'acte d'institution dans la communauté universitaire était la licence. Au XIII^e siècle, les maîtres cherchent à s'affranchir de la tutelle du chancelier. La licence se double alors d'une seconde étape : l'*inceptio* qui est une cérémonie reposant sur des codes précis et permettant à une personne titulaire d'un grade académique d'enseigner et d'intégrer le corps des maîtres. Ainsi, « la licence restait l'autorisation d'enseigner conférée par l'autorité ecclésiastique et ayant un caractère officiel et universel, mais elle n'avait de valeur

que si elle était suivie de cet acte solennel d'intégration au corps des maîtres »¹. Il semble qu'une leçon inaugurale soit désignée au XII^e siècle par l'expression *ad cathedram magistralem ascendere* pour décrire le fait d'obtenir le grade de maître, mais surtout pour renvoyer à l'acte réel et rituel de monter en chaire pour la première fois². Au XIV^e siècle, cette expression laisse la place à une autre : *ad recipiendum magisterii honorem*³. Au départ, cette cérémonie est fort protocolaire, mais acquiert progressivement une coloration plus scientifique en permettant au jeune *magister novus* de partager son savoir avec ses pairs⁴. Il est difficile de dire si l'usage de la *prima inceptio magistri* est poursuivi au moment de la création de l'Université de Liège en 1817. En effet, les *liber memorialis* de notre institution n'en font pas mention⁵.

Pour les jeunes professeurs de notre faculté, les leçons inaugurales constituent une épreuve initiatique. Solennelles et symboliques, elles leur permettent tout d'abord d'être reconnus comme membres à part entière du corps académique. Pour

¹ Destemberg Antoine, « Un système rituel ? Rites d'intégration et passages de grades dans le système universitaire médiéval (XIII^e-XV^e siècle) », *Cahiers de recherches médiévales*, 2009, n° 18, p. 119.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 120.

⁴ Wautelet Patrick, « À l'occasion des Leçons inaugurales du bicentenaire de l'Université de Liège », *Revue de la faculté de droit de l'Université de Liège*, 2018, n° 1, p. 185.

⁵ Voy. notamment Le Roy Alphonse, *Liber memorialis*. L'Université de Liège depuis sa fondation, Liège, Carmanne, 1869, 1180 + cxliv p.



Les leçons inaugurales témoignent d'une forte solidarité au sein du corps académique qui n'est pas sans rappeler l'entraide mutuelle que se jurent les maîtres et qui est un fondement de la communauté universitaire au début du XIII^e siècle. ”

le dire autrement, les leçons inaugurales confèrent un *habitus*⁶ aux jeunes professeurs en ce sens qu'elles leur donnent une disposition socialement acquise et reproduite par eux et qui les distingue socialement⁷. Pour ce faire, tout un cérémonial est ainsi mis en œuvre. Historiquement, une série de règles façonnent la leçon inaugurale :

Le nouveau maître avait un bonnet sur la tête, ce qui est parfois expliqué comme l'ancienne cérémonie romaine de manumission ou d'émancipation de la sujétion de l'élève. Mais la barrette⁸ était aussi un insigne de la maîtrise, qu'avec les autres insignes de sa fonction – l'anneau et le livre ouvert – il recevait de son ancien maître, qui lui donnait en outre un baiser et une bénédiction. Puis, assis dans la chaire magistrale, il donnait une démonstration de sa capacité professionnelle en prononçant une leçon inaugurale⁹.

Ce rituel suranné n'a pas été choisi pour nos leçons inaugurales. Depuis leur ins-

tauration au sein de notre faculté, tous les professeurs de la faculté revêtent leur toge et un cortège – avec à sa tête les deux massiers¹⁰, le recteur ou la rectrice et les autorités facultaires – accompagne les nouveaux professeurs à leur chaire pour prononcer leur leçon. Les nouveaux professeurs sont chacun présentés par un de leurs collègues qui souligne leurs qualités académiques et qui ne manque pas également d'insister sur certains traits de personnalité ou sur certaines considérations plus personnelles. Ces présentations ont pour objectif de mettre en selle, avec grande humanité, les professeurs qui vont délivrer leur leçon.

Les leçons inaugurales témoignent en outre d'une forte solidarité au sein du corps académique qui n'est pas sans rappeler l'entraide mutuelle que se jurent

les maîtres et qui est un fondement de la communauté universitaire au début du XIII^e siècle¹¹. Tous ceux qui se sont livrés à l'exercice soutiennent moralement leurs jeunes collègues et ceux qui ne s'y sont pas encore livrés, en éprouvant sans doute des sentiments contradictoires de crainte et d'envie, font preuve d'une empathie certaine envers les jeunes professeurs mis à l'honneur.

Cette épreuve initiatique est délicate. Les collègues qui se prêtent à l'exercice doivent dispenser, en un temps limité¹², une leçon qui témoigne de la remarquable maîtrise de leur champ disciplinaire tout en intéressant un large public. Le défi majeur des leçons inaugurales consiste donc à parler à un public parti-



⁶ Bourdieu Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris Minituit, 1979, pp. 189-248.

⁷ Destemberg Antoine, « Un système rituel ? Rites d'intégration et passages de grades dans le système universitaire médiéval (XIII^e-XV^e siècle) », *op. cit.*, p. 127.

⁸ Au sein de notre faculté, nous ne portons pas de barrette, contrairement à ce qui se fait dans certaines universités flamandes.

⁹ Rashdall Hastings, *The Universities of Europe in the Middle Ages*. Volume i. Salerno – Bologna – Paris, Oxford, Clarendon Press, 1895, pp. 286-287 [notre traduction].

¹⁰ Les deux massiers portent chacun une masse comportant à leur sommet les symboles en argent de notre université.

¹¹ Charle Christophe et Verger Jacques, *Histoire des universités. XII^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 2012, p. 15.

¹² Une leçon doit durer 17 minutes. D'aucuns pourraient s'interroger sur ce chiffre : il provient d'une triviale simple division du temps disponible par le nombre de professeurs concernés.



culièrement hétérogène. Des spécialistes des sujets présentés, des collègues, des membres de la famille, des amis, des étudiants et des représentants des corps constitués sont présents pour écouter attentivement les points de vue argumentés scientifiquement et illustrés de manière didactique, ce qui permet à tout un chacun de rentrer dans l'univers des jeunes professeurs. Tous les professeurs de notre faculté qui se sont livrés à l'exercice ont connu la pointe d'angoisse suscitant une soudaine vive inquiétude accompagnée d'une sensation de gorge serrée... ; autrement dit, un « trac » bien normal pour ce qui est aussi un spectacle.

Très vite, les jeunes professeurs sentent toutefois la complicité se manifester dans les regards du public, car les leçons inaugurales sont également une expérience pour toutes les personnes présentes. La faculté de droit, de science politique et de criminologie se donne ainsi à voir en public. Nous espérons donc tous secrètement que la qualité sera au rendez-vous, car c'est une partie de nous-mêmes qui est ainsi exposée. Il ne faudrait toutefois pas croire que tous les regards sont complaisants. L'exigence étant au rendez-vous, les leçons inaugurales sont ainsi une rencontre scientifique de haut niveau que les jeunes professeurs ont préparé depuis plusieurs mois. Elles traduisent des interventions finement charpentées où chaque mot et chaque illustration ont leur importance. Les leçons inaugurales permettent également de s'assurer de la solidité argumentative et scientifique des jeunes professeurs.

Pour conserver une trace durable de cet événement exceptionnel, tous les pro-



Chaque année, retrouvez les Leçons inaugurales dans la Revue de la faculté de droit de l'Université de Liège, publiée par Larcier.

Rédacteur en chef : Pascale Lecocq
Larcier - 3 numéros par an
Plus d'infos sur larcier.com



Plus d'infos sur
larcier-intersentia.com



fesseurs publient leur leçon inaugurale, telle que prononcée, dans la *Revue de la faculté de droit de l'Université de Liège*. Un tour d'horizon des leçons publiées permet de constater la riche diversité des thèmes de recherche et d'enseignement des professeurs de notre faculté. Au-delà de cette diversité, on prend la mesure des affinités plus personnelles de chaque professeur, car derrière leur fonction académique se cachent des préoccupations et des motivations qui traduisent des parcours de vie singuliers.

Les styles des professeurs ayant prononcé leur leçon inaugurale sont donc bien différents, pour ne pas dire parfois diamétralement opposés. Notre faculté a ainsi connu des moments caractérisés par un ton solennel, par une ambiance musicale, par un touché d'un vieux manuscrit, par un iconoclasme ravageur, par un récit autobiographique longuet, mais aussi et surtout par un humour sarcastique, un humour perspicace, ou encore un humour sensible. Les leçons inaugurales constituent donc également une tranche de vie de notre faculté et leurs souvenirs sont toujours présents au détour des discussions informelles.

En 2017, à l'occasion du bicentenaire de l'Université de Liège, et sous l'impulsion du professeur Patrick Wauetelet qui a coordonné les leçons inaugurales pendant plusieurs années, notre faculté décide de s'inscrire davantage encore dans la Cité en demandant à un acteur politique de prendre la parole lors des leçons inaugurales, en fonction des thématiques couvertes par les jeunes professeurs. Koens Geens est ainsi intervenu en 2017 en sa qualité de ministre de la Justice, Melchior Wathelet en 2018 en sa qualité de ministre d'État, Willy Borsus en 2021 en sa qualité de vice-président du Gouvernement wallon et Christie Morreale en 2022 également en sa qualité de vice-présidente du Gouvernement wallon. Les interventions de ces acteurs politiques sont l'occasion de mettre en avant certains projets sociétaux dans lesquels notre faculté s'inscrit ou peut s'inscrire.

Au final, les leçons inaugurales de la faculté de droit, de science politique et de criminologie constituent toujours un moment singulier qui concrétise une exigence humaniste et scientifique d'un corps universitaire soucieux d'inscrire son action dans une perspective de service à la collectivité.